

LE PRIX COURANT

Revue Hebdomadaire

COMMERCE, FINANCE, INDUSTRIE, PROPRIÉTÉ FONCIÈRE, ASSURANCE

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES, (THE TRADES PUBLISHING CO'Y), 25 rue St-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnement : Montréal et Banlieue, \$2.00; Canada et Etats-Unis, \$1.50; Franco et Union Postale, 15 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit : LE PRIX COURANT, MONTRÉAL, CAN.

VOL. XXXI

VENDREDI, 31 MAI 1901

No 22

LE COGNAC

Qui dit cognac, dit produit de certaines régions viticoles de France. L'origine du mot qui sert à désigner le produit spécial de la distillation du vin vient du nom de la ville de Cognac, chef-lieu d'arrondissement du département de la Charente et centre de la production et du commerce de l'eau-de-vie distillée.

Mais sous le nom de Cognac, il se vend des alcools de toute nature, aromatisés au moyen d'essences, dites essences de Cognac, qui sont des produits de laboratoire et viennent ajouter leur nocivité à celle d'alcools généralement impurs, c'est-à-dire plus ou moins rectifiés.

Ces produits d'imitation, pour ne pas les nommer autrement, se vendent à des prix plus bas que les produits d'origine mais n'ont rien des qualités du Cognac véritable.

Nous ne savons plus exactement quel est le docteur, membre de l'Académie de Médecine, qui, il y a quelques années, apportait à ses collègues de la docte assemblée la preuve que le *delirium tremens* était un mal inconnu, avant qu'on ait distillé et consommé des alcools de grains, de betteraves, pommes de terre, etc...

Le cognac authentique était malheureusement devenu chose assez rare et par conséquent d'un prix relativement élevé depuis que le *phylloxera* avait ravagé les vignobles des Charentes.

Les gourmets, les connaisseurs qui aiment à déguster un bon verre de fine champagne, comme on nomme aussi le cognac, peuvent être certains que les eaux-de-vie naturelles n'ont pas disparu et qu'ils pourront à prix modérés, aux prix d'autrefois s'offrir un petit verre de véritable cognac.

La circulaire suivante que M. Delcassé, ministre des affaires étrangères en France vient d'adresser à tous les représentants de la France à l'étranger l'établit d'une manière

officielle et nous sommes certains que les commerçants la liront avec intérêt et profit :

“ Vous n'ignorez pas qu'à la suite de l'invasion phylloxérique en Europe, la viticulture française a traversé, il y a quelques années, une crise très sérieuse. Les pays producteurs de vins, tels que l'Espagne, l'Italie, la Grèce, le Portugal, la Californie, etc., en ont profité pour faire une active propagande sur tous les marchés du monde. Les fabricants d'alcool de tous genres ont notamment cherché, par tous les moyens possibles, à substituer leurs produits aux eaux-de-vie françaises; on a même écrit ou répété dans certaines contrées, que les vignes du midi de la France avaient été presque complètement détruites par le *phylloxera* et que notre pays ne pouvait plus livrer à la consommation qu'une quantité insignifiante d'eaux-de-vie naturelles.

“ Ces erreurs, intentionnellement répandues par des concurrents peu scrupuleux, peuvent causer à une des principales branches de notre exportation un dommage sur lequel mon attention vient d'être appelée de divers côtés.

“ Je vous serais donc obligé de vouloir bien, en ce qui concerne le pays de votre résidence, user des moyens dont vous pouvez disposer pour faire connaître la véritable situation de la viticulture française.

Il serait utile à ce point de vue qu'on n'ignorât pas, dans les milieux commerciaux de votre circonscription que l'œuvre de reconstitution du vignoble français peut être considérée comme achevée, et que les départements des Charentes notamment par suite des plantations importantes qui ont été effectuées au cours de ces dernières années, produisent en abondance et sont en mesure de livrer, comme il y a vingt cinq ans, à des prix modérés, des cognacs naturels d'excellente qualité.

“ Je vous ai déjà, par une circulaire en date du 30 août 1898,

adressé, à la demande du Syndicat des viticulteurs des Charentes, un certain nombre de documents relatifs au commerce des cognacs. Veuillez, en utilisant les indications contenues dans ces documents et ceux que renferme la présente circulaire, faire tout ce qui dépendra de vous pour seconder les efforts que font les viticulteurs des Charentes et de l'Armagnac, en vue du développement de leurs relations d'affaires avec les marchés étrangers.”

LA SITUATION DES BANQUES

Le rapport au 30 avril dernier des banques incorporées montre une diminution de \$600,000 dans le chiffre de la circulation avec un montant d'espèces et de billets fédéraux en caisse moindre de \$62,000 qu'au mois précédent. Et ce, malgré une augmentation de \$1,200,000 dans les prêts courants au Canada.

Il est vrai qu'une partie de la circulation de mars est rentrée avec; les dépôts remboursables à demande en augmentation de \$2,250,000; les dépôts remboursables après avis en augmentation de \$5,300,000 et les prêts à demande remboursables au Canada en diminution de \$400,000

La température défavorable du mois d'avril n'a pas permis le mouvement qu'on aurait pu espérer pour les produits de la ferme en vue de l'ouverture de la navigation; et malgré les fortes rentrées ci-dessus, une augmentation dans la circulation aurait certainement pris la place d'une diminution, les conditions climatiques ayant été meilleures.

Les banques anglaises figurent à l'actif des nôtres pour \$1,149,055 soit \$1,000,000 de plus qu'en mars. Les banques à l'étranger ont également augmenté leur débit auprès des nôtres de \$1,130,000.

Le portefeuille des valeurs mobilières se trouve accru de \$810,000.

Les prêts courants remboursables